

# Brandivy

## INFOS



N°50 - Décembre 2015



## Sommaire

Mot du Maire .....	p.2
La vie municipale	
- Etat Civil.....	p.3
- Urbanisme .....	p.4
- Délibérations .....	p.5-15
La vie de l'école .....	p.13-15
La parole aux associations..	p.15-24
Informations diverses .....	p.25-28
Nos professionnels .....	p.29
Événements 2016.....	p.32

## Le Mot du maire



2015 est bientôt finie, 2016 pointe son nez avec son cortège de profondes transformations contenues dans la Loi NOTRE qui réforme fondamentalement le fonctionnement de nos collectivités.

La principale modification qui nous est imposée est la disparition de Loc'h Communauté car notre population, selon le recensement de 2012, est inférieure à 15.000 habitants.

Nous avons réalisé au sein de Loc'h Communauté un travail d'analyse et de mise en place de la meilleure stratégie pour aborder cette mutation depuis plusieurs mois. Nous devons disposer d'un délai jusqu'à fin 2015 pour le terminer.

La Loi en a disposé autrement puisque dès le 05 août dernier nous avons appris que nous devrions dès le mois de septembre décider du choix de regroupement.

Nous avons espéré pouvoir construire une nouvelle communauté de communes avec nos voisins du Nord (Locminé, Saint Jean-Brévelay notamment).

La préfecture en a décidé autrement. C'est le schéma datant de 2006 qui a été retenu et qui prévoyait déjà la fusion de Vannes Agglo, de la CC de Rhuys et de Loc'h Communauté .

Il faut malheureusement constater que nos voisins du Nord n'ont pas fait preuve d'un désir profond que nous construisions ensemble un nouveau projet de territoire. Le préfet nous avait en effet assuré qu'il pourrait modifier son schéma si un accord était trouvé entre nous.

Je veux croire que d'autres motifs que ceux liés à la défense d'intérêts personnels et de gouvernance sont à l'origine de ce refus que nous travaillions ensemble.

C'est dommage car je suis sûr que nous aurions pu bâtir un territoire très cohérent autour de la ruralité qui caractérise si bien notre territoire.

A ce jour, nous ne maîtrisons pas encore les conséquences pour Brandivy du choix fait par le Préfet.

Il importe aujourd'hui de bâtir la nouvelle communauté d'agglomération qui naîtra de cette fusion. La volonté de Vannes Agglo et de la CC de Rhuys que nous travaillions dès à présent ensemble pour définir les bases de ce rapprochement est un gage du respect qu'ils nous portent et favorisera la défense de notre territoire.

Brandivy déborde de projets ; Citons parmi ceux-ci :

- Le projet d'aménagement qui sera prochainement réalisé au nord du bourg sur le terrain que nous avons acquis entre Lann Grégu et la route du Lavoir.
- La mise en valeur du Jardin de Cornouaille sur la place de l'église par l'installation d'un promontoire sécurisé qui permettra après un élagage réfléchi et respectueux des arbres, de surplomber la Vallée du Loch.
- Les travaux de rénovation du Lavoir, en cours de réalisation, par nos agents communaux avec l'assistance du chantier d'insertion.
- Les travaux nécessaires au respect de l'accessibilité de nos équipements.

Nous avons choisi dans ce cinquantième Brandivy Info de donner la parole à nos professionnels. Merci à eux.

J'aurai le plaisir de vous retrouver lors de la traditionnelle Présentation des Vœux, mais, dans cette attente, je vous souhaite à tous de très joyeuses fêtes de fin d'année.

**Le Maire, Jean-Marie FAY**

# La vie municipale

## État civil

### ● AVIS DE NAISSANCE 2015

NOM PRÉNOM	ADRESSE	DATE DE NAISSANCE
LE LIBOUX-ORY Marius	Le Poteau	05/04/2015
GUÉGANO Aela	14 la Maison Neuve	27/04/2015
MESTRIC Lana	10 rue des Bruyères	16/05/2015
SIMON Justine	Le Poteau	20/05/2015
LE RESTE PLUNIAN Noémie	Tolgoët	05/06/2015
FLEUTER CALVEZ Melwenn	Kernabessec	01/07/2015
JÉGAT Maëlya	Botquelen	06/07/2015
KERLOCH Thomas	Kerdroguen	05/09/2015

Nb : Seuls les parents ayant autorisé la publication de l'information figurent sur cette liste.

### ● AVIS DE MARIAGE 2015

NOM PRÉNOM	ADRESSE	DATE DE MARIAGE
DÉRIAN Jean-Pierre et BILLY dit BILLU Nadège	Le Poteau	14/03/2015
RIVIERE Xavier et SEYNS Anne-Cécile	Le Grello	04/07/2015

### ● AVIS DE DÉCÈS 2015

NOM PRÉNOM	ADRESSE	DATE DE DÉCÈS
CORBEL née DRÉANO Louise	Domicile partagé du Golher	12/03/2015
LE BOULAIRE née DUROX Agnès	Bot Sapins	11/03/2015
LE PALUD née LE GUILLANT Marie	Le Rhunio	26/04/2015
LE NAVÉAUX Joseph	Grandville	10/06/2015
RIO Eugène	Le Resto	14/06/2015
LACHAPELLE Katell	7 lots Les Chênes Verts-Quartier Lann Grégu	26/06/2015

# La vie municipale

## L'urbanisme

### ● PERMIS DE CONSTRUIRE - 2015

NOM PRÉNOM	DATE DE DÉPÔT	DATE DE SIGNATURE	NATURE DE LA CONSTRUCTION	LIEUX DE LA CONSTRUCTION
KERSUZAN Cédric	26/01/2015	25/03/2015	Maison	Lann grégu
VERDET Gaël et Olivia	13/02/2015	07/04/2015	Rénovation et agrandissement maison	Tolgoët
DECOLLOGNE Eliane et Richard	23/02/2015	30/04/2015	Maison	Tolgoët
LOC'H COMUNAUTÉ	17/04/2015	09/06/2015	Préau étang de la forêt	Etang de la forêt
HERISSON Pascal et Marie-Geneviève	09/06/2015	07/07/2015	Extension en jardin d'hiver	Les Vieilles Granges
BUSSON David et Joëlle	16/07/2015	21/08/2015	Extension maison	17 lot Les Chênes Verts Quartier Lann Grégu
SALVAN Anthony et ROZELIER Anne-Sophie	16/09/2015	19/11/2015	Maison	Tolgoët
LE VIGOUROUX Jonathan et JOANNIC Aurélie	14/10/2015	03/12/2015	Maison	Le Resto
SCI TY NONO	13/11/2015	en cours	Maison	Kérican

### ● DÉCLARATIONS PRÉALABLES - 2015

NOM PRÉNOM	DATE DE DÉPÔT	DATE DE SIGNATURE	NATURE DE LA CONSTRUCTION	LIEUX DE LA CONSTRUCTION
DANO Marianne	13/01/2015	20/02/2015	Pose d'un vélux	14 La Maison neuve
KERCRET Rémy et Marie-Thérèse	23/01/2015	23/02/2015	Toiture et un pignon à remonter sur dépendance	Kermillard
DUBUISSON Yannick	26/01/2015	05/03/2015	Abris voies ouvert	Le Poteau
LIMOUSI Christophe	17/03/2015	07/05/2015	Préau bois	14 rés des Bruyères
GUEZO Françoise	23/03/2015	27/04/2015	Division 1 lot	Le Resto
URVOY et THOREL	24/03/2015	23/04/2015	Abri à vélo en dépendance	Lann Vras
Consorts MOULLEC	24/03/2015	23/04/2015	Division 4 lots	Tolgoët
LE GUILLANT Roger	10/04/2015	07/05/2015	Auvent au dessus de la terrasse	Le Poteau
JANVIER Jacki	19/05/2015	09/07/2015	Vélux et changement de fenêtres sur longère et rectification toiture abri-bois	Grello
MASSON Christophe	01/06/2015	01/07/2015	Enduit brossé + voliges + remplacement de tôles	Toufalher
LE GALL Sandrine	08/06/2015	26/06/2015	Isolation par l'extérieur pignons et façade	Le Poteau
HILARY Claude	11/06/2015	10/07/2015	Clôture	8 Lann Grégu

Crêperie du PUIITS	18/06/2015	en cours	Ravalement Orange-blanc	Rue de la Vallée du Loch
AUDRAN Marie-Annick	17/07/2015	28/07/2015	Ravalement gris	26 rue de la Vallée du Loch
RYDER Gérald	20/07/2015	21/08/2015	Agrandissement fenêtre	Tolgoët
GUEGAN Nicolas	29/07/2015	14/09/2015	Extension-surélévation garage	47 rue de la Vallée du Loch
JÉGAT Patrice	10/08/2015	en cours	Clôture + extension	Botquelen
MOULLEC Thérèse	11/09/2015	28/09/2015	Clôture	Tolgoët
LE GUNEHEC Jean-Claude	14/09/2015	28/09/2015	Dicision 1 lot	Kérican
LE THIEC Cédric	29/09/2015	09/11/2015	Garage	18 rue de Kerlann
GOASMAT Christophe	26/10/2015	16/11/2015	Bardage cheminée	25 rue de la Vallée du Loch
CORFMAT Sabrina	20/11/2015	en cours	Vélux à meneaux et portail bois	Kergal
GUILLO Pascal et HASSAN Emma	30/11/2015	en cours	Extension maison	Le Poteau

## Délibérations

### Conseil Municipal du 12 janvier 2015

#### CRÉATION D'UN CONTRAT D'AVENIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents décide de créer un contrat d'avenir pour renforcer l'équipe des Services Techniques à compter du 19 janvier 2015.

#### CONTRAT D'ASSURANCES MULTIRISQUES ET CONTRAT D'ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES ANNÉES 2015 À 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les propositions de contrat de GROUPAMA LOIRE BRETAGNE pour les contrats de risques statutaires et aussi pour le contrat d'assurances multirisques (pour une cotisation nette annuelle de 4 536.20 € pour une durée de 3 ans).

#### PRESTATION DE BALAYAGE MÉCANISÉ DES RUES DE BRANDIVY - RENOUELEMENT DU CONTRAT ANNÉES 2015 A 2017

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur le renouvellement du balayage des routes et après plusieurs propositions, valide celle de l'établissement THEAUD pour un contrat de prestation de balayage jusqu'en décembre 2017 pour un montant au titre de l'année 2015 de 2 937.00 € TTC et accepte un ajustement tarifaire annuel pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques, selon les critères définis dans le contrat.

#### COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises au titre de ses délégations, à savoir :

Renégociation des contrats gaz de la commune :

Renégociation des contrats lignes téléphoniques de la Commune : conclusion de contrats avec ACN

Appels de prix pour l'impression du bulletin municipal et choix fait de retenir l'entreprise IOV d'ARRADON

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents prend acte de ce porté à connaissance.

### Conseil Municipal du 27 février 2015

#### AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE AGENT TECHNIQUE EN CHARGE DU MÉNAGE DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

En raison de la charge de travail en augmentation pour partie liée à l'augmentation du taux d'occupation des locaux scolaires, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi en question à compter du 2 mars 2015 de la façon suivante :

- ancienne durée hebdomadaire : 20/35<sup>ème</sup>

- nouvelle durée hebdomadaire : 20.90/35<sup>ème</sup>

#### ACQUISITION DE TERRAIN CADASTRE SECTION ZR N° 104

Vu le courrier en date du 13 janvier 2015 par lequel la commune a été informée par Maître Florent MICHAUT, notaire à GRAND-CHAMP, de la mise en vente de la parcelle appartenant à Monsieur Gérard DREAN, cadastrée section ZR N° 104 pour une contenance de 5 ha 72 a et 30ca

Considérant la mise à prix de la parcelle à :

6.00 € le m<sup>2</sup> pour les parties situées en zones 2AU et 1 Aub

0.38 € le m<sup>2</sup> pour la partie située en zone Ab

Considérant la superficie des surfaces ci-dessus mentionnées à savoir :

23 858 m<sup>2</sup> pour le zonage Ab, 8 645 m<sup>2</sup> pour le zonage 2Au, Et 24 703 m<sup>2</sup> pour le zonage 1 Aub

Considérant les frais de négociation pour un montant de 7 646.00 € ttc et les frais d'acte notarié estimés à un montant de 5 500.00 € ttc, soit un total de 13 146.00 € ttc.

Considérant l'utilité de l'acquisition de cette parcelle aux fins de réalisation d'une part d'une zone tampon des eaux pluviales du bourg et d'autre part d'une maîtrise souhaitée de l'urbanisation du bourg.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire :

- À négocier le prix d'acquisition du terrain, à effectuer toutes les formalités relatives à la présente délibération, à procéder à cette acquisition auprès de Maître Florent MICHAUT, notaire à GRAND-CHAMP

#### **ACQUISITION PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE DES PARCELLES CADASTRÉES ZO n° 1, ZO n° 3, ZO n° 4, AA n° 94 ET AA n° 95**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'intervention demandée à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) pour l'acquisition de 4 parcelles d'une superficie totale de 15 482 m<sup>2</sup>, situées en plein centre bourg, afin de développer un projet de densification du bourg par la production d'habitat, la réalisation de commerces, en respectant les principes d'un urbanisme de centre-bourg intégré au tissu existant (production de maisons de villes groupées et de logements en petits collectifs en alignement de voirie devant accueillir du commerce en rez-de-chaussée).

Un projet de convention opérationnelle encadrant l'intervention de l'EPFB a ainsi été signé le 4 mai 2012 afin de faciliter la réalisation du projet. Il s'engage à acquérir les parcelles ZO n° 1, ZO n° 3, ZO n° 4, AA n°94 puis AA n° 95, soit désormais un total de 15 495 m<sup>2</sup>, à charge pour la collectivité de racheter les parcelles en fin de portage par l'EPFB. Pendant la procédure l'établissement public foncier informe la collectivité des prix et conditions proposées aux propriétaires.

Considérant l'exposé ci-dessus et à ce stade de l'évolution du dossier il est demandé au Conseil Municipal de valider la proposition d'acquisition par l'EPF de la parcelle des consorts LE DRO, cadastrée section ZO n° 3, d'une superficie de 4 840 m<sup>2</sup>, pour un prix de vente au m<sup>2</sup> de 15.00 €.

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY, après délibération et à l'unanimité des présents :

- APPROUVE l'acquisition par l'EPF, pour le compte de la Commune, du terrain des consorts LE DRO  
- Mandate Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces et documents relatifs à la présente délibération

#### **EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE A FAVISION - DOSSIER DEUDON**

Morbihan Energies facture à la collectivité une extension du réseau électrique pour la construction de l'habitation de Mr DEUDON au lieu-dit Favision au titre de la PVR. (Participation pour voies et réseaux) pour un montant de 2 044.75 €.

**Le Conseil Municipal, autorise M. le maire à réclamer cette somme au bénéficiaire.**

#### **ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE ET EXPLOITER UNE CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ ENTRE PLEYBEN ET PLUMERGAT**

Une enquête publique concernant les travaux de construction et l'exploitation de la canalisation de gaz naturel entre Pleyben et Plumergat s'est déroulée du 15 septembre au 17 octobre 2014 sur la Commune de BRANDIVY. Monsieur le Maire précise que le projet « Bretagne Sud », placé sous maîtrise d'ouvrage de GRT Gaz, consiste en la construction d'une canalisation gaz de 111 km, entre PLUMERGAT et PLEYBEN (29) et de ses installations annexes. Il s'inscrit dans le cadre du Pacte électrique breton signé le 14 décembre 2010 entre l'Etat, la région Bretagne, réseau de transport électricité (RTE), l'agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie (ADEME) et l'agence nationale de l'habitat (ANAH). Il permettra, par renforcement du réseau existant, l'alimentation en gaz naturel de la future centrale à cycle combiné gaz de Landivisiau. Il devra aussi offrir de nouvelles alternatives énergétiques aux collectivités locales, aux particuliers et des perspectives de développement pour les industriels de la région.

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de mise en compatibilité du PLU (pour prévoir la possibilité d'implanter des ouvrages techniques déclarés d'utilité publique dans la zone NZH), le procès verbal de la réunion du 27 juin 2014 d'examen conjoint, le rapport et les conclusions de l'enquête publique sont soumis, en application des dispositions de l'article R 123-23-1 du Code de l'Urbanisme, pour avis, au Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, émet un avis favorable à l'ensemble de ces demandes

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU SATESE DU MORBIHAN – ANNÉES 2015 A 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte d'approuver le renouvellement de l'adhésion au Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE) de la Commune de BRANDIVY à partir de l'année 2015 et pour une durée de 3 ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017) et d'accepter le règlement d'une participation d'un montant de 200.00 € H.T. par an.

#### **LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE**

Le frelon asiatique a colonisé en quelques années les 2/3 du territoire français. Le Département du Morbihan a souhaité mener une action contre l'invasion des frelons asiatiques. A ce titre, il a décidé de prendre en charge une partie du coût de la destruction des nids de frelons asiatique suivant les modalités suivantes : 50 % du montant de la dépense, la dépense étant plafonnée comme suit, en fonction de la hauteur du nid : Moins de 8 mètres : 110 €, de 8 à 20 mètres : 140 €, plus de 20 mètres : 200 €, plus de 15 mètres avec nacelle : 400 €.

Le conseil communautaire de Loc'h Communauté du 25 février 2015, a également voté une prise en charge d'une partie du coût de

la destruction des nids de frelons asiatique à hauteur de 15% du montant de la dépense, selon les mêmes critères que ceux du Département. 15 % sera à la charge de la Commune.

Par ailleurs, une procédure de mise en œuvre pour l'usager est proposée. Elle s'appuie sur la désignation de référents communaux qui seraient les interlocuteurs privilégiés des usagers pour toute question relative au frelon asiatique. La FDGDON Morbihan assurera la formation des référents désignés courant mars 2015. **Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

**D'APPROUVER la prise en charge à hauteur de 15% des interventions menées contre l'invasion des frelons asiatiques, sur la base des montants définis ci-dessus,**

**DE DECIDER que le règlement de la participation communale se fera auprès de Loc'h Communauté qui refacturera annuellement à la Commune la moitié des sommes qu'elle aura payées au titre des interventions sur son territoire**. Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY, après délibération et à l'unanimité des présents, approuve ces modalités de prise en charge.

#### **TROPHÉE CENTRE MORBIHAN – OCTROI D'UNE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY, décide, à 12 voix pour et 2 abstentions l'octroi d'une subvention à Trophée Centre Morbihan **d'un montant de 1000.00 €.**

### **Conseil Municipal du 7 avril 2015**

#### **RECONDUCTION POUR 1 ANNÉE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY DECIDE à l'unanimité des présents:

- **D'approuver le renouvellement de la convention de partenariat avec le RIPAM du Canton de GRAND-CHAMP jusqu'au 31 décembre 2015 dans l'attente de son transfert à Loch Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2016.**
- **D'approuver la participation due par la Commune établie en tenant compte du nombre d'assistantes maternelles, du nombre d'enfants de moins de 6 ans et de la population légale, soit 5.91 % du coût du service pour la commune de BRANDIVY**

#### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes et de la demande faite par son Président de faire valider dans chacune des communes membres les modifications apportées

##### **1- Dénomination**

Le conseil communautaire ayant décidé d'adopter la nouvelle dénomination de LOC'H COMMUNAUTE, il est proposé de modifier les statuts de la manière suivante :

##### **Article 1- DENOMINATION**

Il est créé une Communauté de Communes composée des Communes suivantes :  
BRANDIVY, COLPO, GRAND-CHAMP, LOCMARIA GRAND-CHAMP, LOCQUeltas, PLAUDREN.  
Elle prend la dénomination de **Loc'h Communauté.**

##### **2- Composition du Conseil communautaire**

Le Préfet du Morbihan a pris, le 1<sup>er</sup> octobre 2013, un arrêté portant composition de l'organe délibérant de la communauté de communes du Loc'h, applicable après le renouvellement des conseils municipaux, en application de l'article L.5211-6-1 (modifié) du code général des collectivités territoriales.

Le conseil communautaire avait préalablement (27 mars 2013) adopté la nouvelle composition du Conseil communautaire. L'ensemble des conseils municipaux avaient, à la suite, adopté une délibération concordante.

Ces dispositions ont été mises en œuvre. Il convient cependant, à l'occasion de cette modification des statuts, de mettre à jour son article relatif à la composition du Conseil. Il est donc proposé de modifier les termes de l'article 4, comme suit :

##### **Article 4- CONSEIL DE COMMUNAUTE**

La composition du conseil communautaire est établie en application de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales. Le nombre de siège de l'organe délibérant de la communauté de communes est fixé à 27.  
La répartition des sièges est fixée conformément au tableau suivant :

Communes et nb de sièges :		LOCMARIA-GRAND-CHAMP.....	3
GRAND-CHAMP .....	11	LOCQUeltas.....	3
COLPO .....	4	PLAUDREN .....	3
BRANDIVY .....	3	Total.....	27

##### **3- Composition du Bureau communautaire**

A l'occasion de cette modification statutaire, il convient également de mettre à jour l'article relatif à la composition du bureau, pour satisfaire aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est donc proposé de modifier les termes de l'article 6, comme suit :

**Article 6- BUREAU COMMUNAUTAIRE** Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres...

Le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant dans le cadre des dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Le bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de communauté.

**Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY, à l'unanimité prend acte et valide les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes.**

#### COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014, les décisions modificatives qui s'y rattachent, ainsi que les pièces s'y rattachant ; Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 déclare que le Compte de Gestion, dressé pour l'année 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE - ANNÉE 2014

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 540 109.45 €	Dépenses : 179 049.73 €
Recettes : 804 228.27 €	Recettes : 507 667.49 €

#### ENSEMBLE

Dépenses : 1 376 518.17 € Recettes : 719 159.18 €  
Soit un excédent de clôture de 657 358.99 €

#### AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET COMMUNAL

- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 264 118.82 €.

#### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNÉE 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents donne son accord à la fixation des taux ainsi déterminés

	BASES PRÉVISIONNELLES 2015	RAPPEL TAUX EN VIGUEUR	TAUX PROPOSÉS	VARIATION	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'Habitation	1 268 000 €	13,44 %	13,44 %	/	170 419 €
Taxe Foncière (bâti)	769 700 €	17,43 %	17,43 %	/	134 159 €
Taxe Foncière (non bâti)	90 600 €	47,87 %	47,87 %	7	43 370 €
<b>TOTAL</b>					<b>347 948 €</b>

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif suivant :

**La Section Fonctionnement** s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de : **818 104 €**

**La Section Investissement** s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de : **1 060 055.59 €**

#### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014

Le Compte Administratif peut se résumer ainsi :

EXÉCUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2014				
		dépenses	recettes	solde d'exploitation
<b>résultat cumulé</b>	section d'exploitation	20 348,83 €	27 009,28 €	6 660,45 €
	section d'investissement	9 029,06 €	92 329,50 €	83 300,44 €
<b>total cumulé</b>		<b>29 377,89 €</b>	<b>119 338,78 €</b>	<b>89 960,89 €</b>

#### REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2015

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour et une abstention fixe le montant de la redevance assainissement à la somme de **141.00 € par foyer au titre de l'année 2015.**

#### BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

Affectation en réserve au compte 002 excédent de fonctionnement reporté de la section de fonctionnement pour un montant 6 660.45 €.

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2015

Le Conseil Municipal a **adopté à 14 voix pour et une abstention** le Budget Primitif Assainissement 2015

La Section d'Investissement s'équilibre pour un montant de **97 850.44 €**

La Section d'exploitation s'équilibre pour un montant de **31 323.70 €**

## Conseil Municipal du 30 avril 2015

### CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> MAI 2015 – CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE ADS DE BAUD COMMUNAUTÉ

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, la Direction Départementale du Territoire et de la Mer, service de l'Etat, met fin à une mission gratuite d'instruction des autorisations du droit des sols pour le compte de toutes les Communes.

Loch Communauté, dans sa séance du 20 novembre 2014, ayant validé la proposition de collaboration pour l'instruction des autorisations d'urbanisme avec Baud Communauté qui instruit dans le cadre d'un service commun les demandes d'autorisations des communes de BAUD, BIEUZY, GUENIN, MELRAND, PLUMELIAU ET SAINT-BARTHELEMY, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'adhérer au centre ADS de Baud Communauté à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015
- d'accepter les modalités de participations financières exposées dans la convention entre Brandivy et Baud Communauté, signée pour une durée de 4 ans, jointe en annexe de la présente délibération
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous documents relatifs à la présente délibération

### CONVENTION AVEC JMS CONSULTANTS POUR LA RÉALISATION D'UN AUDIT FISCAL ET FINANCIER - DM n° 1

Chaque Commune de l'intercommunalité met en place un audit financier et fiscal afin de maîtriser leur capacité décisionnelle à moyen terme. La finalité de la démarche, pour chacune des collectivités, est de pouvoir mesurer ses marges de manœuvre pour le futur et d'identifier des leviers d'action. Le Conseil Municipal, à 14 voix pour et une abstention décide de retenir la proposition de la **société JMS – CONSULTANTS de LA ROCHE-SUR-YON, pour un montant TTC de 2500.00 €**, comprenant une analyse financière rétrospective des quatre derniers exercices et une prospective financière sur les 5 prochains exercices.

### MISSION D'INSPECTION EN MATIÈRE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la mission d'inspection et de l'autoriser à signer avec le Centre de Gestion du Morbihan la convention qui en régit les modalités de mise en œuvre d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité en vertu de l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Le Conseil Municipal décide de solliciter la mission inspection proposée par le Centre de Gestion du Morbihan,

- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion conclue pour toute la durée du mandat, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

### COLLABORATION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN POUR LA MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE

L'Assemblée Délibérante décide de collaborer avec le service de médecine professionnelle et préventive proposé par le CDG du Morbihan et d'inscrire dans le calendrier prévisionnel et progressif de transfert de l'AMIEM vers le CDG du Morbihan et de donner pouvoir au Maire pour signer la convention relative à cette mission.

### ACQUISITION ET MAINTENANCE D'UN NOUVEAU COPIEUR POUR LA MAIRIE - MAINTENANCE DU COPIEUR DE L'ÉCOLE

Le Conseil Municipal, après examen des propositions et à l'unanimité DECIDE :

- de donner son accord pour l'achat du photocopieur pour la mairie auprès de la société MEDIA BUREAUTIQUE de VANNES pour un montant T.T.C. de 4452.00 € de retenir cette société pour assurer la maintenance du copieur et de régler, à compter de la date d'installation du copieur, une maintenance copie, pour une durée de 5 ans, au prix de 0,0046 € H.T. la page noir et blanc et 0.0460 € H.T. la page copie, comprenant le remplacement des toners, les pièces, main d'œuvre et déplacements
- de régler à MEDIA BUREAUTIQUE, pour l'ancien copieur de la Mairie qui sera installé à l'école publique, et ce à compter de sa date d'installation, une maintenance copie, pour une durée de 3 ans, au prix de 0,0060 € H.T. la page noir et blanc et 0.0600 € H.T. la page copie, comprenant le remplacement des toners, les pièces, main d'œuvre et déplacements
- de prendre en charge les frais d'installation du copieur ( 180.00 € H.T)
- d'autoriser Monsieur Jean-Marie FAY à signer les contrats de maintenance, dont une copie est jointe à la présente délibération, ainsi que tous documents utiles.

### ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE DE LA MAIRIE ET DE L'ÉCOLE : REMPLACEMENT DE MATÉRIEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 2 abstentions, décide de retenir : pour la mairie, la proposition de l'établissement ILIANE – agence de VANNES, pour l'installation d'un serveur, d'un lecteur de sauvegarde, de 3 postes informatiques, d'un onduleur, d'un routeur firewall ainsi qu'un antivirus et autorise le Maire à signer le devis pour un **montant total de 12 886.80 € TTC** ainsi que tous documents utiles.

après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 3 abstentions, décide de retenir : pour l'école le contrat de maintenance curative-hot-line proposé par la société ILIANE de VANNES pour une durée de 2 ans et un montant annuel de 550 € TTC

### VOTE DES SUBVENTIONS 2015 AU PROFIT DES ASSOCIATIONS

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide l'octroi pour l'année 2015 des subventions suivantes :

- ASB.....: 3 000.00 € (1 voix contre, 1 abstention)
- Association Breiz izel .....: 550.00 € (1 abstention)
- UNACITA.....: 230.00 €
- Vaincre la mucoviscidose.....: 200.00 V (7 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions)
- Office du tourisme de Lanvaux pour l'organisation de la guinguette en été 2015 : subvention d'équilibre sur production de justificatifs pour un montant maximal de 1 500.00 €
- Association zénitude .....: 400.00 €

- Association un instant pour soi..... : 200.00 €
- COSB Grand prix de Brandivy ..... : 400.00 €
- Trophée Centre Morbihan..... : 1 000.00 €

#### ACHAT DE MATÉRIELS TECHNIQUES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents émet un avis favorable à un achat de matériels pour le service technique pour un **montant global de 5 430.00 € TTC.**

#### ACHAT D'UN TABLEAU INTERACTIF

Le Conseil Municipal, après discussion et à 13 voix pour et 2 abstentions décide de retenir l'offre de la société ILIANE pour un montant TTC de 2 952.00 € installation comprise.

## Conseil Municipal du 16 juin 2015

### ACCORD LOCAL POUR LA RÉPARTITION DU FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES ( FPIC) POUR 2015

La loi de Finances pour 2012 a instauré une nouvelle péréquation horizontale en créant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées afin de réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face.

Depuis l'instauration de ce fonds, l'ensemble intercommunal constitué de Loc'h Communauté et de ses communes membres est bénéficiaire du FPIC au regard de leur potentiel financier agrégé. La répartition a été faite de la manière suivante :

	2012	2013	2014
Montant attribué	66 225	153 410	239 566
Part Communes	-	104 117	10 117
Part Communauté	66 225	49 293	135 449

La prospective financière présentée par le cabinet JMS Consultants lors du Débat d'orientation budgétaire de la Communauté de communes, indiquait que l'ensemble intercommunal allait être à nouveau bénéficiaire du FPIC pour l'exercice 2015 pour un montant estimé alors à 327 827 €.

Sur l'avis favorable de la Commission des finances et du Bureau, le Conseil communautaire avait validé le principe de garantir la part correspondant au reversement aux communes à la même hauteur que les années précédentes, soit 104 117 € et de permettre à la Communauté de bénéficier du solde du versement effectif.

Le montant qui sera versé en 2015 au bénéfice de l'ensemble intercommunal a été notifié par la Préfecture, et s'élève à 324 152 €. Il a été également rappelé que les modalités de validation d'une répartition dérogatoire du droit commun ont été modifiées.

Pour valider une répartition, il est désormais nécessaire, avant le 30 juin, de rassembler les délibérations favorables :

- de la Communauté de communes, statuant à la majorité des 2/3 de ces membres, et,
- de la totalité des communes, statuant à la majorité absolue

Ceci exposé,

Le Maire propose au Conseil municipal de valider :

- le choix d'une répartition libre du montant versé à l'ensemble intercommunal au titre du FPIC pour l'exercice 2015
- les montants attribués aux communes et à la communauté de communes, présentés dans le tableau suivant :

Collectivité	Montant attribué
Brandivy	10 559
Colpo	19 521
Grand-Champ	32 993
Locmaria-Grand-Champ	14 017
Locqueltas	13 822
Plaudren	13 205
Loc'h Communauté	220 035
<b>TOTAL</b>	<b>324 152</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Emet un avis favorable à la proposition de répartition du FPIC entre Loch Communauté et ses communes membres

### CONVENTION DE SERVITUDES POUR L'ENFOUISSEMENT D'UN CÂBLE DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents accepte la constitution d'une convention de servitudes avec ERDF concernant l'enfouissement d'une ligne électrique sur les parcelles ZO 118, ZO 141- 142, ZO 143 et ZR 98 Rue de la Vallée du Loch à BRANDIVY, accepte la réitération par acte authentique auprès de Maître Loïc PERRAUT notaire associé à RENNES afin de régulariser la servitude, autorise

Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à venir ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier et précise que tous les frais y compris notariés seront supportés par ERDF.

#### **RÉGULARISATION CADASTRALE – CESSIION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AA N°9**

Le Conseil Municipal, après délibération, à 13 voix pour et une abstention, décide d'accepter la cession gratuite de la parcelle cadastrée AA n° 9 au nom de Mr et Mme BRILLOUET d'une superficie de 55 m<sup>2</sup>, échange avec une bande de terre destiné à l'accès à la Résidence des Camélias, de faire établir l'acte de cession par Maître Florent MICHAUT, notaire à GRAND-CHAMP et que l'ensemble des frais liés à cette cession seront à la charge de la commune.

#### **ANIMATIONS SPORTIVES POUR LES ENFANTS DE 4 A 10 ANS – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PROFESSION SPORTS POUR L'ANNÉE 2015-2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord au renouvellement des activités multi-sports de septembre 2015 à juin 2016, accepte de régler annuellement une cotisation de 53.00 €, de régler un montant de 33.50 € l'heure d'intervention, et décide de demander une participation de 51.00 € par enfant pour l'année 2015/2016.

#### **GEL DES TARIFS DES REPAS SERVIS A LA CANTINE SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE - ANNÉE SCOLAIRE 2015- 2016**

Après délibération sur les tarifs pour l'année scolaire 2015/2016, et à l'unanimité des présents, **le Conseil Municipal décide que le prix du ticket de cantine pour les enfants et les adultes restera inchangé pour l'année scolaire 2015/2016, soit 3.30 € le ticket enfant et 5.60 € le ticket adulte.**

La tarification de la garderie conservera la grille suivante :

- le matin de 7 h 30 à 8 h 30 : 0.55 € le ¼ d'heure par enfant
- le matin de 8 h 30 à 8 h 50 : 0.55 €
- le soir de 16 h 30 à 17 h : 0.55 €
- le soir de 17 h à 19 h : 0.55 € le ¼ d'heure par enfant
- le soir après 19 h, heure de fermeture de la garderie, forfait de 10.00 € en sus

#### **DÉCISION MODIFICATIVE n° 1**

- Dépenses au chapitre 022 dépenses imprévues : - 1000.00 €
- Compte 673 du budget communal : + 1000.00 €

#### **EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE A TOLGOËT - DOSSIER DECOLLOGNE**

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le maire à réclamer la somme de 3 055.32 € au titre de la PVR. aux bénéficiaires (participation pour voies et réseaux- selon le certificat d'urbanisme en date du 18 juillet 2014).

#### **PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE PLUVIGNER POUR LA CRÉATION D'UN CONTRAT AIDE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents donne son accord de principe à la création d'un contrat aidé en partenariat avec la Commune de Pluvigner.

## **Conseil Municipal du 4 septembre 2015**

#### **RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT D'AVENIR AU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 12 voix pour et 2 contre : décide la création d'un poste en emploi d'avenir à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 pour occuper les fonctions d'agent d'accueil à la Mairie.

#### **MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, par délibération du 24 juin 2015, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Loc'h a souhaité modifier ses statuts .dans le cadre de deux compétences :

- Environnement / SPANC : maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.
- Développement économique : intégration de la zone Lann Guinet à Grand-Champ

A cette occasion, les statuts communautaires doivent également être modifiés pour mettre certains articles en conformité avec les dispositions du code général des collectivités, adoptées depuis la dernière révision des statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité des présents les nouveaux statuts de la Communauté de communes, tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération.

#### **DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire explique qu'il est fait obligation de réaliser un diagnostic dans les bâtiments communaux Mairie, Eglise, salle polyvalente, nouvelle salle associative au regard de l'accessibilité aux différents types de handicaps et des nouvelles obligations définies par la Loi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité retient l'offre de la société **APAVE de VANNES pour un montant de 1404.00 € H.T.**

#### **AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU JARDIN DE CORNOUAILLES : DEMANDES DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal, et à l'unanimité, adopte le projet e d'aménagement paysager du jardin de Cornouailles qui permettra un embellissement du site ainsi que sa sécurisation et autorise Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subventions auprès des services de l'état, du Conseil Général ainsi que la réserve parlementaire pour les travaux d'aménagement paysager dont les coûts sont estimés à 19 606.00 € H.T. (23 527.20 € T.T.C).

## DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le budget en raison, d'une part, d'une correction d'imputation budgétaire à apporter afin de permettre le règlement d'une contribution financière auprès de Morbihan Energies et, d'autre part, afin d'alimenter le chapitre charges de personnel compte tenu du recrutement d'un contrat d'avenir.

Il propose au Conseil que les crédits manquants soient prélevés de la façon suivante :

Désignation	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Compte 64162	+ 5 770,00 €	
Compte 6419		+ 2 720,00 €
Compte 7381		+ 3 050,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 770,00 €</b>	<b>5 770,00 €</b>

Désignation	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Article 21534	- 5 000,00 €	
Article 2041582	+ 5 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	

A l'unanimité des présents ces propositions sont acceptées.

### TERRAIN NON ENTRETENU – TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE RÉALISÉS D'OFFICE

Après plusieurs courriers de demande de remise en état d'un terrain sis dans le bourg de BRANDIVY, cadastré section AA n° 150, envahi de végétation et présentant un risque sérieux pour le voisinage (présence de vipères, risque incendie), d'un procès-verbal pour non entretien d'un terrain en zone d'habitation transmis à Monsieur le Procureur de la République le 6 juillet 2015, de la non mise en exécution de la mise en demeure, le Maire peut, en vertu de ses pouvoirs spéciaux, faire procéder d'office, par arrêté, au débroussaillage du terrain aux frais du propriétaire ou de ses ayants droits.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents approuve les démarches entreprises par Monsieur le Maire et valide la refacturation au propriétaire du terrain du coût qui sera supporté par la Commune.

## Conseil Municipal du 24 septembre 2015

### NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE ET REGROUPEMENT INTERCOMMUNAL : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRANDIVY

La Loi Notre « nouvelle organisation territoriale de la République » a été définitivement adoptée le 16 juillet 2015, aux termes de deux lectures à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Le texte a été publié au JO du 8 août 2015. Un renforcement de l'échelon régional et une montée en puissance de l'intercommunalité sont les principales caractéristiques de la loi Notre. Le seuil de 15 000 habitants ayant été retenu par la loi comme seuil minimum de population des intercommunalités et Loc'h Communauté comptabilisant 13 447 habitants, il est désormais obligatoire de définir le futur périmètre intercommunal pour Loc'h Communauté. En effet pour le 12 octobre 2015 le Préfet doit élaborer et mettre en œuvre un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) en relation avec les élus dans le cadre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

En raison d'un calendrier de mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale très contraint, il est demandé aux élus municipaux de faire connaître leur position dans le cadre d'un vœu quant aux orientations possible du futur regroupement intercommunal.

Monsieur le Maire, après avoir rappelé la réunion des élus locaux du 21 septembre qui avait permis de détailler les scénarios possibles – alliance vers le sud ( Vannes Agglo) et alliance vers le nord (fusion à 3 ou fusion à 4 EPCI) et exposé à l'ensemble des conseillers municipaux les conditions de mise en œuvre du nouveau schéma, invite les membres du Conseil Municipal à exprimer leur opinion sur cette question essentielle au devenir du territoire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, émet le vœu d'une fusion de Loch Communauté vers le nord.

### RÉORGANISATION DES HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS LE BOURG DE BRANDIVY

Une réorganisation permettrait de réaliser des économies sur les factures d'éclairage public, poste très impactant des dépenses de fonctionnement, ainsi qu'une réduction des frais de maintenance liés à l'usure des matériels. Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres valide la réorganisation des horaires de l'éclairage public : sectorisation de l'éclairage public dans le bourg de BRANDIVY. ainsi que le devis INEO pour un montant H.T. de 1 768.20 €.

### PROGRAMME DE VOIRIE 2016

Le Conseil Municipal, décide d'engager un programme de travaux de voirie et de curage de fossés. Monsieur le Maire informe l'Assemblée du linéaire de voirie communale devant faire l'objet d'une réfection urgente et des critères déterminés pour la consultation lancée.

Après analyse des propositions, les Membres du Conseil Municipal, à 13 voix pour et 2 abstentions valident l'offre de la société EUROVIA

pour un montant de 21 891.20 € et autorisent Monsieur le Maire à négocier le programme de voirie 2016 et à solliciter la subvention correspondante auprès du Conseil Général.

#### **APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL ( PEDT)**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres approuve le projet de PEDT qui est signé pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée 2015.

#### **OCTROI D'UNE SUBVENTION AU COMITE D' ORGANISATION SPORTIF DE BRANDIVY**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à cette association la somme de 100,00 €.

#### **INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la décision en date du 17 octobre 2014 de ne plus verser d'indemnité de conseil au receveur municipal.

#### **DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Monsieur Nicolas GUEGAN élu référent titulaire sécurité routière (ERSR) pour la commune de BRANDIVY en remplacement de Mme GALLEN Martine et confirme Monsieur Jean-Marie FAY en qualité de suppléant.

## La vie de l'école - Année 2015-2016

Cette année scolaire sera à nouveau riche en sorties et animations pédagogiques grâce à l'aide de l'Amicale et de la municipalité qui permettent de mettre en place des activités adaptées à l'âge des enfants de chaque classe et au projet de chaque enseignante. Quelle chance pour l'école de pouvoir bénéficier de ces soutiens !

Au programme, outre les animations reconduites comme les activités sportives à l'Etang de la Forêt, le p'tit bal breton, le printemps des maternelles... les élèves de CP/CE1 et CE2 réaliseront des panneaux avec dessins et textes documentaires sur la faune et la flore autour de l'Etang de la Forêt en partenariat avec Loch Communauté. Les élèves de cycle 3 vont travailler sur l'alimentation, des sorties concerts seront organisées et de nombreuses actions « sécurité routière » seront proposées à tous les élèves de PS jusqu'au CM2.

N'oublions pas les rendez-vous traditionnels « marché de Noël », carnaval, spectacle de kermesse et fête de la musique dont le thème sera « les p'tites bêtes »... Une année scolaire qui sera bien remplie !

Bonne année 2016 à tous !

L'équipe de la Petite Colline

## Classe de découverte dans le Cantal

Fin juin, les 23 élèves de CP CE1 sont partis à la découverte des monts du Cantal.

Cette aventure, les élèves l'avaient préparée en classe depuis la rentrée. Et quand le car est parti de Brandivy, juste après la fête de la musique, ils étaient impatients de découvrir tout ce qu'ils avaient déjà appris sur cette magnifique région. Au programme : fête du pain dans un petit village de Thiézac, randonnées guidées par Thierry Ballay, accompagnateur en montagne et dessinateur naturaliste, découverte du milieu, des paysages de montagne et de la flore si riche en cette période de l'année.

A la fin du séjour, les enfants ont lancé une proposition à Thierry : venir à Brandivy en septembre pour les aider à dessiner les plantes et animaux présents à l'Etang de la Forêt afin de réaliser les panneaux d'un sentier nature qui sera mis en place courant 2016 avec l'aide de Loch Communauté. Et Thierry a accepté la proposition !



La classe de cycle 3 a participé à un projet pluridisciplinaire sur le thème du bord de mer. Un travail en sciences, en géographie, en littérature, en vocabulaire, en mathématiques, en arts plastiques... a donc été mené tout au long de l'année scolaire.



La plupart des sorties étaient axées sur ce thème. Ainsi, les élèves ont pu comprendre le fonctionnement des marais salants en se rendant, avec un guide nature, au marais de Kervilhen à la Trinité sur Mer. Toujours accompagnés d'un animateur nature, ils se sont rendus à Etel pour travailler sur la laisse de mer et le paysage spécifique du littoral.

L'un des moments forts de l'année a été la classe découverte à Quiberon. Le programme était varié : visite et découverte d'un sémaphore, d'un port et de son phare, pêche à pied suivie d'un travail de classification animale, mise en place d'un aquarium, rencontre avec des pêcheurs, visite d'une conserverie de poissons.

Les élèves, enthousiastes, ont invité les parents en fin d'année à l'école : reconstitution d'une laisse de mer, dégustation de produits de la mer cuisinés par les élèves, photographies, réalisations plastiques, exposés... y étaient présentés.



Au printemps, dans le cadre de "la semaine du jardinage pour les écoles", les enfants de la classe de MS GS et de la classe de CP CE1 ont participé à des animations dans une jardinerie : goûter des légumes, reconnaître des arbres fruitiers, repiquer un plant de tomate...

Comme tous les ans, les enfants des classes maternelles ont participé au "P'tit Bal Breton", ainsi qu'au "Printemps des Maternelles", grande rencontre sportive et festive à l'Etang de la Forêt, organisés par l'USEP.

Ils ont par ailleurs bien profité de l'Etang de la Forêt toute l'année, pour y pratiquer des jeux d'orientation ou l'observation de la nature au fil des saisons.

Dans le cadre de l'opération "Cinécole", ils sont allés trois fois dans l'année voir des courts-métrages d'animation au cinéma : "Capelito et ses amis", "Le parfum de la carotte",

"La petite fabrique du monde".

Cette année, il est prévu de reconduire toutes ces sorties enrichissantes, mais aussi pour les MS GS d'assister à deux concerts des Jeunesses Musicales de France avec les CP CE1, ainsi qu'à un spectacle musical de la compagnie La Ronde Bleue "Souffle et grandis", à l'école, avec les plus jeunes.



## La fête de l'école



## La parole aux associations

### 150 personnes sur la piste pour la Guinguette !

C'est le dimanche 21 juin 2015 que les danseurs se sont réunis pour la Guinguette au bord de l'eau. Organisée par l'office de tourisme de Loch Communauté, la commune de Brandivy et plus particulièrement le Comité des fêtes, cette 3<sup>ème</sup> édition est un succès !

La musique est tonique, le repas délicieux et le chaiteau au bord de l'étang, qui contient un décor de rêve sous un soleil de plomb.



Le trio Légitimus (Accordéon, basse, batterie) et Maryse Jouno, (Miss Guinguette de son nom de scène), ont fait le bonheur de tous, avec des airs rétro des années 1900 à 1950, mais aussi des airs bretons. Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition.

## 1.2.3 Histoires à croquer

La semaine du livre pour jeunes enfants organisée par Loch Communauté et les communes de Plescop et Meucou, a eu lieu du 5 au 11 octobre (7<sup>ème</sup> salon).

Au cours de la semaine, dans les médiathèques, les bibliothèques et les écoles, les enfants ont rencontré des auteurs et ont assisté à des spectacles.

A Brandivy, les enfants de l'école "la petite colline" ont apprécié le travail de Ronan BADEL, auteur-illustrateur. Ils ont aussi beaucoup apprécié les contes de Nathalie MASQUILLIER, qui, avec son grand talent a su les captiver et les émouvoir.

La semaine s'est clôturée à PLAUDREN, le dimanche 11 octobre.

Le public (parents, enfants, bénévoles, salariés et élus) s'est empressé de découvrir les œuvres des auteurs présents : Hugues MAHOAS, Hugues DURAS, Marie DIAZ, et Ronan BADEL.

Les enfants, ce dimanche, ont aussi bénéficié de spectacles variés et d'animations. La journée s'est achevée à 17h par le théâtre l'Histron, qui a intéressé un nombreux public avec son spectacle de marionnettes à fil: "L'enfant éléphant".

Une tombola en fin de journée a fait des heureux en offrant des livres. Au cours de ce beau dimanche, environ 300 personnes se sont déplacées vers Plaudren, dont plusieurs familles brandiviennes, de quoi redonner l'envie de lire à tous...

Rendez-vous en octobre 2016....

**Marie-Claude Dérian**

## Les veillées du Bobay sont de retour ! *Chetu amzer er filijeù é toned endro !*

Ce sont des veillées chantées, sans vedette, sans tête d'affiche... Une personne mène un chant, l'assemblée lui répond... Ne chantent que ceux qui le désirent... C'est gratuit... Mais vous pouvez bien sûr vous offrir un petit verre ou un petit café car nos filaj ont lieu au café du Bobay ! Une règle tout de même ! Les chants en français et en breton alternent. Comme ça chacun peut y trouver son bonheur !

C'est une bonne manière de se mettre à chanter... C'est toujours plus facile en groupe... Du bonheur et du partage !!!



Voici les dates à venir :  
Dimanche 17 janvier 2016  
Dimanche 7 février  
Dimanche 8 mars  
Vendredi 1<sup>er</sup> avril

## Amicale Militaire du Loc'h

Créée le 12 avril 2014, l'association compte aujourd'hui 20 adhérents.

L'amicale a pour vocation de rendre hommage à travers les cérémonies des 8 mai, 11 novembre et fin août pour les combats de BAZEILLES, ainsi que différentes commémorations extérieures à nos camarades tombés pour la France au cours des nombreux conflits dans lesquels notre pays fût engagé le siècle dernier et ces dernières années en opérations extérieures auxquelles la quasi-totalité de nos adhérents ont participé.



Au cours de ces différentes cérémonies, tant à Brandivy qu'ailleurs, nous nous efforçons de faire honneur à notre commune et nos couleurs.

Deuxième temps fort de notre amicale : faire reconnaître nos droits d'anciens combattants dans le but de bénéficier des nouvelles réglementations.

Nous rappelons que notre amicale est interarmées et que toute personne ayant servi notre drapeau sera la bienvenue. Pour toute information vous pouvez contacter un membre du bureau au 06 27 44 18 32 ou au 06 26 93 55 72

## Comité d'Organisation Sportif Brandivien (COSB)

Le 26 avril 2015, le COSB a organisé la 9<sup>ème</sup> édition de course cycliste qui s'est déroulée à Brandivy. Le circuit a été modifié afin de permettre une arrivée dans le bourg, assurant la convivialité. La 10<sup>ème</sup> édition devrait se dérouler le 24 avril 2016.

Le 23 mai 2015, le COSB, a aussi organisé le premier départ du Trophée Centre Morbihan "course internationale junior" comptant pour la coupe des nations.

Le 11 octobre 2015, l'association camorienne COCE (Comité d'Organisation Cycliste de l'Evel) et le COSB ont organisé pour la quatrième année consécutive un cyclo-cross qui s'est déroulé sur le site de l'Étang de la Forêt. Le circuit balisé a été apprécié par les participants au nombre de 193 coureurs de tous âges : espoirs-seniors, juniors, cadets, minimes, benjamins, pupilles et enfin poussins.

## L'Amicale Laïque

L'Amicale Laïque est l'association des parents d'élèves de l'école de la Petite Colline. Cette association a pour but de créer des événements tout au long de l'année afin de financer les différents projets pédagogiques initiés par l'équipe enseignante. Les différentes manifestations organisées par l'Amicale Laïque ont aussi pour intérêt de créer des moments festifs avec la collaboration des enfants.

Cette année encore, les différents projets ont connu un beau succès auprès des petits et grands. L'année 2014-2015 a débuté par la vente de plats à emporter avec la collaboration du "Poêlon Gourmand", entreprise locale de Locmaria Grand-Champ. Un grand nombre de plats a été vendu. La vente de sapins aura précédé le traditionnel marché de Noël, vente d'objets conçus et fabriqués par les enfants de l'école, et sa soirée tartiflette à suivre. Après quelques mois de repos, la chasse à l'oeuf aura conquis tout le monde. Tous les enfants ont été récompensés par de bons chocolats. La journée s'est terminée par un excellent Rost er Forn préparé par Audrey (Cuisinière de la cantine, que l'Amicale remercie vivement). Tous les convives ont apprécié ce plat typiquement breton.



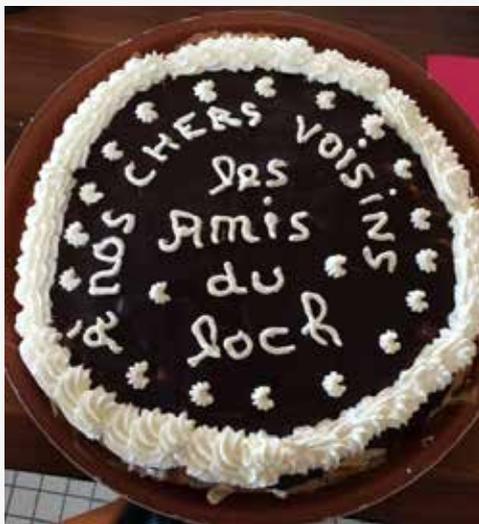
L'année s'est terminée par la fête de l'école dont le thème était l'histoire et ses différentes périodes. Des spectacles présentés par les enfants : danses, chants et pièces de théâtre ont ravi les parents. Différents stands ont fait la joie de tout le monde sur le terrain de la salle polyvalente. Pour le soir, grillades et frites ont été proposées.

L'Amicale se réjouit de la très bonne participation des enfants, parents et de l'équipe pédagogique pour la réussite de ces bons moments d'échange et de convivialité.

Cette année scolaire 2015-2016 sera encore une année riche en diversité d'événements organisés par l'Amicale Laïque. Elle a débuté par la vente de pizzas, concoctées par Franckiz pizzas, le 16 Octobre 2015, et se terminera par le traditionnel rallye qui fera son retour en fin d'année scolaire.

Un nouveau bureau a été élu lors de l'Assemblée Générale, le 25 septembre 2015, il est constitué de:

- Nolwenn GUENEDAL: Présidente
- Manuel MERDY: Vice Président
- Nicolas GUEGAN : Trésorier
- Frédérique LE GOUGAUD : Trésorière Adjointe
- Estelle RUELLAN : Secrétaire
- Emmanuelle LE DOZE : Secrétaire Adjointe



## Les Amis du Loch

C'est dans la joie et la bonne humeur que se sont retrouvés, le samedi 12 septembre 2015, les membres de l'association de voisins "Les Amis du Loch" autour d'un apéritif convivial suivi d'un repas poulet basquaise.

Chaque voisin a apporté une gourmandise et le clou du dessert a été le gâteau de crêpes confectionné par Jean-François Laigo : un régal pour petits et grands !

Le repas s'est poursuivi pour certains à l'extérieur entre parties de palets, de boules et Mölkky.

Un moment fort agréable cette année encore... Vivement l'année prochaine !

## Domicile partagé des aînés du Golher

La vie s'écoule paisiblement pour les huit résidents du domicile partagé du Golher. Cette maison ouverte en 2002, apporte sécurité et attention aux personnes qui ont choisi d'y habiter.

Elles sont entourées par des assistantes de vie disponibles et chaleureuses. Chaque jour, cinq salariées travaillent dans cette maison (deux dames le matin, deux l'après-midi et une la nuit, 365 jours/an). Certaines de ces auxiliaires de vie connaissent le domicile depuis son ouverture, il y a treize ans. Elles collaborent avec les infirmières pour le confort des résidents.



Elles encadrent aussi de nombreux stagiaires: les plus jeunes, dans le cadre de leurs études, découvrent les professions de santé (DEAVS, aide-soignants, AMP, infirmiers). D'autres stagiaires choisissent Brandivy sur les conseils de Pôle Emploi ou d'associations de réinsertion professionnelle suite à des licenciements notamment dans l'agro-alimentaire.

Plusieurs de ces stagiaires sont devenus, après leur formation, d'excellents salariés dans l'accompagnement des personnes âgées handicapées.

Ces stagiaires, après les soins, s'emploient à divertir les aînés en confectionnant ensemble des pâtisseries, en fleurissant la maison, en jouant ensemble à des jeux de société, en feuilletant des journaux, en faisant parfois de belles promenades vers la grotte ou vers le bar pour partager un chocolat.

L'année 2015 a apporté son lot de divertissements : chorale de chants marins "le vent dans les voiles" en début d'année, les Cornouaillais, avec musique et chants le week-end de Pâques...

Le 12 mai l'ensemble des résidents, avec leur famille et le personnel ainsi que quelques bénévoles, s'est rendu à la crêperie pour un déjeuner mémorable et dans la gaieté.

En juin, Jean-Simon Jollivet de Belz est venu chanter, accompagné de sa guitare, pour divertir la petite assemblée. De nombreux voisins et amis étaient présents et heureux de partager ce vrai moment de détente. Une résidente s'est aussi rendue à la kermesse de l'école et à la fête de la musique.

Tous les anniversaires sont également fêtés avec des pâtisseries et quelques bulles pétillantes, le tout pris avec un air d'accordéon...

Les résidents qui le peuvent participent avec joie au repas des aînés à la salle polyvalente où les conversations vont bon train avec leurs voisins et amis.

Merci à tous les généreux donateurs apportant régulièrement des légumes et des fruits de leur jardin, toujours mieux appréciés que ceux achetés en magasin.

Merci aussi à tous ceux qui rendent des visites régulières aux résidents du domicile et qui partagent avec eux, jeux, conversations, cafés et gâteaux.

**Marie-Claude Dérian.**

## Pour la vie et la promotion de la paroisse

L'association "Pour la vie et la promotion de la paroisse" est née en 1977.

Elle assure l'organisation et la gestion de la journée du Pardon de la Grotte Notre Dame De Lourdes, qui a lieu chaque année le quatrième dimanche du mois d'Août.

Cette journée commence par la messe célébrée à 11 heures à la chapelle et se poursuit par un repas ouvert à tous, servi à la salle polyvalente et sous chapiteau.

Une quarantaine de bénévoles se mobilise pour le bon déroulement de cette journée.

En 2016 nous fêterons les 40 années d'existence de l'association "Pour la vie et la promotion de la paroisse " créée en 1977 par Joseph Guénanten

Le premier repas du pardon fut servi cette même année dans la cour de l'école privée.

Le pardon existe depuis 1910, année de la création de la grotte.

Nous souhaitons marquer cet événement par une exposition de photos. Pour la réalisation de ce projet, nous faisons appel à toutes les personnes qui ont en leur possession des photos anciennes du bourg - de la grotte - du pardon ...

Messe à la chapelle N.D de Lourdes tous les premiers lundi du mois à 16h pendant les mois d'hiver, 17h en été.

**Contacts : Joseph GUENANTEN 02 97 56 03 09 / Marie-Joëlle BOURHIS 02 97 56 00 79**

**Pierrette BRILLOUET 02 97 56 04 09**

**Pierrette Brillouet, présidente de l'association.**

## Comité des Fêtes

Le comité s'est renouvelé ! Une nouvelle équipe dynamique est en place depuis le mois de mai.

Le comité des fêtes se veut porteur de projets au sein de la commune, mais également accompagnateur au sein d'autres associations.

Pour cela le comité propose divers matériels qui sont disponibles à titre gracieux pour les associations et de manière locative pour les particuliers.

La liste complète est disponible par mail ou en Mairie.

Pour le moment nous avons participé uniquement à la fête de la musique en association avec le Bar de l'Eden et Zénitude. Nous avons dû en effet appréhender notre nouveau rôle.

Nous sommes accompagnés d'une très bonne équipe de bénévoles que nous n'avons pas encore beaucoup sollicités, mais cela va venir.

En effet, pour l'année 2016, deux grosses animations sont prévues....

En ce qui concerne le matériel, sur 2016, nous allons investir dans un barbecue à gaz 8 feux avec plancha, une structure gonflable et une sono.

Vous pouvez nous joindre soit par mail [comite.fete.brandivy@gmail.com](mailto:comite.fete.brandivy@gmail.com) soit par téléphone au 07.83.94.11.67.

## Repas du CCAS



Chaque année, en octobre, à l'invitation du CCAS (Centre communal d'action sociale), les personnes de plus de 65 ans se réunissent à la salle polyvalente pour partager un repas festif où l'intergénérationnel ne fait pas défaut.

Les convives ont beaucoup apprécié le menu proposé et concocté par des bénévoles. L'ambiance chaleureuse a été assurée par le groupe de chants de marins "Le vent dans les voiles".

Les chanteurs et chanteuses Brandiviens ont alterné avec cette chorale pour le plus grand bonheur de tous.

Un grand merci à tous les bénévoles de ce week-end d'octobre, toujours si fidèles à ce beau rendez-vous.

**Marie-Claude Dérian**

## Un Festival à Brandivy ? Breizh-Kernow bien sûr! Et pour la 20<sup>ème</sup> fois!



69 Cornouaillais, petits et grands, ont passé le week-end de Pâques dans des familles de Brandivy, Bignan, Pluvigner, Camors, Landévant... Les membres de l'association Grouiad eid arhoah e Bredeùl avaient concocté un programme bien chargé!

Dès leur arrivée, le vendredi 3 avril, nos cousins d'Outre-Manche ont offert une heure de danse et de musique aux enfants de l'école. Ils se sont ensuite rendus à la résidence partagée, au Gohler.

La journée s'est terminée par un cabaret, gratuit et ouvert à tous...

C'est par une heure et demie de danse et de musique au bar de l'Eden qu'a commencé la journée du samedi.

En soirée, les habitants du bourg qui ont mis le nez à la fenêtre ont pu voir et entendre un étrange défilé... La Batucada improvisée (orchestre de percussions brésiliennes) a rempli les rues de ses rythmes brésiliens. C'est avec des bidons, des objets de récupération et des instruments de fortune construits lors de deux ateliers préliminaires que les Cornouaillais et les Bretons ont travaillé tout l'après-midi, sous l'égide de Roul, un musicien professionnel... Que de plaisir à déambuler dans Brandivy!

Un fest-noz -Ceili a clôturé la soirée...

Le dimanche a réuni tous les festivaliers à Carnac : danse et musique dans les rues, pique-nique à la Petite Métairie, promenade... Puis fest-noz-ceili à Bignan, chez nos amis co-organisateurs...

Le festival s'est terminé par une journée entre familles Cornouaillaises et Bretonnes, à l'île d'Arz...

Et en 2016? C'est à notre tour de voyager! Rendez-vous donc à Falmouth, le week-end de Pâques, les 26, 27 et 28 mars!

De la joie, du partage, des échanges, de la culture... Si tout cela vous intéresse, ça se passe tout près de chez vous... N'hésitez pas à nous appeler au 02 97 56 12 87 ou au 02 97 56 12 84 !



## Les Pousset-cailloux

L'association les Pousset-cailloux entame sa 9<sup>ème</sup> année d'activité.

Chaque mardi après-midi, nous nous fixons rendez-vous au parking, face au cimetière et partons pour une randonnée d'une dizaine de Kms en alternant mer et campagne. Pour nos déplacements à l'extérieur, nous pratiquons le covoiturage. La saison dernière nous étions 25 adhérents, tous affiliés à la Fédération Française de Randonnée.

Nous avons d'autre part organisé dans le cadre des estivales avec le comité départemental, une journée de rando à Nostang, le 13 juillet dernier avec 11 kms le matin et 8 kms l'après-midi.

80 personnes ont participé à cette manifestation pour découvrir la ria d'Étel.

Nous avons aussi organisé une sortie à Guerlédan à la journée, afin de découvrir le lac à sec et son paysage lunaire. Accompagnés par un guide, nous avons parcouru 8 kms le long du Blavet au fond du lac.

Quelques Brandiviens non adhérents à l'association se sont joints à nous pour compléter le car.

Pour la saison 2015-2016, nous accueillons 4 nouvelles personnes.

Notre assemblée générale s'est déroulée le vendredi 20 novembre.

Composition du bureau :

Présidente – Geneviève Imbault

Vice-président – Henri Boulis

Secrétaire – Marcelle Modeste

Vice-secrétaire – Olivier Chevance

Trésorière – Pierrette Brillouet

Vice – trésorière – Yvette Giraud



## Vacances et Familles - Juillet / Août 2015

Depuis plus de 50 ans, "vacances et familles" puise sa force dans sa vie associative intense. Sans distinction d'âge, d'opinion politique ou religieuse, "vacances et familles" regroupe 1700 bénévoles disponibles et impliqués sur tous les territoires.



La diversité des lieux, des types d'hébergements et des animations permet de proposer à chaque famille la formule la plus proche de ses aspirations. Par de multiples activités, l'organisation d'excursions et la découverte de patrimoine local, "vacances et familles" permet aux vacanciers d'ouvrir leurs horizons, de faire l'apprentissage de la différence et de découvrir les us et coutumes en savoir-faire des terroirs français.

De nombreuses familles de Bretagne bénéficient des prestations de cette association que Brandivy côtoie depuis une vingtaine d'années. Ne disposant pas de camping sur la commune, quatre familles ont donc été

accueillies cet été à Pluvigner. Elles ont été entourées avec attention par les bénévoles brandiviens. Elles venaient de la Rochelle, St Briec et la région parisienne. Quatorze personnes dont huit enfants ont découvert notre belle région et ont fait du pédalo à l'Étang de la Forêt et de l'accrobranche à Carnac; ils ont pu voir la mer, découvrir Poul Fetan, le sous-marin Le Flore à Lorient, le zoo de Pont-Scorff et le travail de Claude Simon, sabotier à Camors.

Les bénévoles se sont montrés accueillants, rassurants et disponibles. Ils ont accompagné les familles aux diverses activités, en juillet et en août, avec entrain même sous la pluie fin août!!!

Le plaisir et le sourire des enfants accueillis sont extrêmement gratifiants pour les bénévoles qui, du coup, attendent l'été 2016 pour recevoir quatre nouvelles familles.

**Marie-Claude Dérian**

## Zénitude

Pour cette nouvelle année, Zénitude ouvre ses portes aux plus jeunes et lance une nouvelle activité pour les adultes dans l'air du temps !!

La Zumba kids offre aux enfants un moment dynamique !! Chorégraphies sur tempos endiablés et crises de fous rires assurées !!

### Trois cours se sont ouverts :

- Le mercredi après-midi de 16h45 à 17h45 pour les 6/9 ans (cours complet), suivi de 17h45 à 18h45 par les 10/14 ans à la salle polyvalente.
- Le jeudi de 17h à 18h pour le deuxième cours des 6/9 ans (il reste des places) à la salle polyvalente.

Les cours de Pilates entament leur troisième année, Florence vous attend le Mardi soir de 19h30 à 20h30 à la salle de motricité de l'école.



musculaire sur tapis (travail sur le cardio, la perte de toxines, la perte de poids, le tonus musculaire, la souplesse et l'équilibre) et toujours avec Audrey !

### L'essentiel étant de s'évader, de bouger et surtout de s'amuser...

Céline et Vanessa, l'équipe de Zénitude, vous accueillent à chaque début de cours, pour tous renseignements : [zenitude.brandivy@gmail.com](mailto:zenitude.brandivy@gmail.com)

## Un instant pour soi

Depuis 2013, l'association **Un Instant pour soi** propose des cours de **YOGA** sur la commune de Brandivy.

La pratique régulière du yoga tonifie le corps en douceur, (re)donne de l'énergie et apaise l'esprit.

Les cours ont lieu **le mercredi de 19h00 à 20h00** (sauf vacances scolaires et jours fériés) dans la salle de motricité de l'école de Brandivy.

Le yoga peut être pratiqué par tous, quel que soit l'âge et la souplesse.

### Vous pouvez venir essayer un cours sans engagement.

L'association propose un tarif à l'année, au trimestre ou à la carte de 10 séances.

Le règlement peut s'effectuer en plusieurs fois et en chèques vacances ou coupons sport ANCV.

Pour plus de renseignements, contactez Stéphanie au **06 79 51 06 61** ou par mail : [yoga.brandivy@orange.fr](mailto:yoga.brandivy@orange.fr)

Page facebook : <https://www.facebook.com/uninstantpoursoi56/>

Site internet : <http://un-instant-pour-soi.wix.com/uninstantpoursoi>



## Animations à l'Étang de la Forêt

Le dernier week end d'octobre 2015, dans le cadre de la commémoration des 10 ans de l'office de tourisme de Loc'h Communauté, jumelé avec une exposition photos de l'association « Chercheurs d'images » de Grand-Champ, la commune de Brandivy s'est donc retrouvée active pour cet événement. Elle a organisé le samedi et le dimanche des activités sportives, ouvertes à tous, petits et grands, et encadrées par les deux animateurs sportifs, Gilles et Ludovic. Chacun a ainsi pu découvrir, le tir à l'arc, l'escalade ou la tyrolienne, dans le cadre merveilleux de l'étang de La Forêt, sous un soleil automnal particulièrement généreux. Les nombreux participants ont découvert le nouveau mur d'escalade, et c'est dans une ambiance sympathique et festive



que des concours de tir à l'arc se sont mis en place avec les conseils professionnels et en toute sécurité de nos deux animateurs.

Christian, photographe amateur de l'association « chercheurs d'images » et Rozeline, professionnelle, accompagnaient pendant ce temps, des photographes amateurs dans une balade autour de l'étang, pour leur apprendre les rudiments de la prise de vue de paysages. Le soleil qui éclairait le cadre a permis à chacun de mettre en œuvre les conseils de nos deux pédagogues et profiter de ces couleurs automnales particulièrement jolies à cette époque de l'année.

La commune a offert des rafraîchissements à chacun des participants et les rires de joie résonnaient dans la vallée.





# Informations diverses

## Élagage

Nous rappelons aux propriétaires de terrains en bordure de voies communales l'obligation d'élaguer les branches qui avancent sur le domaine public. Celles-ci nuisent en effet à l'entretien de la voirie et à la sécurité des usagers par :

- La diminution de la vision de la chaussée ainsi que des panneaux de signalisation
- Les risques de chutes d'arbres ou de branches lors de vents forts
- L'augmentation des zones humides rendues glissantes par la chute des feuilles mortes
- Le risque de rencontrer des plaques de verglas d'hiver
- La détérioration des bâches camions
- La gêne pour les services de ramassage de poubelles
- Le mécontentement des conducteurs de cars (éraflures)

Qu'il s'agisse de haies ou d'arbres de haute volée, les branches doivent être élaguées à l'aplomb de la limite de voirie, et donc des trottoirs dans le bourg, et à une hauteur maximale de 3 mètres.

Précisons aussi que lorsqu'ERDF procède à des élagages en bordure de voirie, il appartient aux propriétaires des arbres élagués de procéder à l'enlèvement des branches tombées sur l'accotement de la voirie. Celles-ci constituent un danger et contribuent au comblement des fossés.

## Démarchage à Domicile

La gendarmerie du Morbihan nous a signalé dans sa zone de compétence une recrudescence du démarchage à domicile concernant la vente de calendriers.

**D'une manière générale nous rappelons que toute personne qui se présenterait chez vous en se recommandant d'une autorisation municipale ou préfectorale devra impérativement vous présenter un document officiel.**

**Ce sera le cas pour le prochain recensement qui aura lieu en janvier et février 2016 sur notre commune. Nos agents recenseurs vous présenteront une carte officielle nominative.**

Si vous avez un doute sur l'identité des personnes venues vous démarcher à domicile, **ne les laissez pas pénétrer chez vous.**

**Des vols peuvent être commis à cette occasion ;**

- en cas de fuite de ces personnes à bord d'un véhicule, pensez à relever le maximum de détails possible (numéro d'immatriculation, couleur du véhicule, marque, signalement des malfaiteurs) ;
- faites immédiatement le **17**.

Ne vous laissez pas non plus abuser par le démarchage téléphonique. Nous avons constaté que de nombreux messages téléphoniques incitent à rappeler un numéro pour convenir par exemple d'une date de livraison. Il s'agit très souvent de numéros surtaxés qui n'aboutissent pas mais que vous payez quand même.

## Passage à la TNT HD

### Le 5 avril 2016, la TNT passe à la Haute Définition. Êtes-vous prêts ?

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Cette évolution va également permettre de libérer des fréquences pour le déploiement du très haut débit mobile (services 4G de la téléphonie mobile) dans les territoires.

Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent alors s'assurer que leur téléviseur est compatible HD.

#### • Comment vérifier si son téléviseur est prêt pour le 5 avril ?



Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible HD.

Si vous recevez la TNT par l'antenne râteau (individuelle ou collective), un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur est prêt pour le 5 avril :

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins les semaines précédant le 5 avril.

Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur : l'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit (à partir de 25 euros dans le commerce). Une charte a été signée avec de nombreux revendeurs de matériels : n'hésitez pas à leur demander conseil ! La liste de ces revendeurs agréés est disponible sur le site : [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr)

#### • Le 5 avril, un réglage de votre téléviseur compatible HD sera nécessaire pour retrouver l'ensemble de vos chaînes avec une qualité HD

Le passage à la TNT HD engendrera une réorganisation des bouquets des chaînes dans la nuit du 4 au 5 avril. Les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

#### • Des aides sont disponibles pour accompagner le téléspectateur

Deux types d'aides sont prévus :

- L'aide à l'équipement TNT HD : il s'agit d'une aide financière de 25 euros disponible dès maintenant, pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) et recevant la télévision uniquement par l'antenne râteau ;
- L'assistance de proximité : C'est une intervention gratuite à domicile opérée par des agents de La Poste, pour la mise en service de l'équipement TNT HD. Elle est réservée aux foyers recevant exclusivement la télé par l'antenne râteau, et dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80 %. Cette aide est disponible à partir de début 2016 en appelant le 0970 818 818 (prix d'un appel local).



Retrouvez toutes les informations sur le passage à la TNT HD sur le site [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr), ou en appelant le **0970 818 818** (du lundi au vendredi de 8h à 19h - prix d'un appel local).

## La Malle des Malins : une boutique solidaire à Grand-Champ

Il s'agit de lutter contre l'exclusion sociale, de permettre aux personnes de choisir librement des vêtements dans un cadre convivial et chaleureux, de créer un lieu d'accueil et d'accompagnement ouvert à tous, d'ouvrir la boutique à tout le monde afin de favoriser l'intégration et de faire du lien social à travers ces actions.

Les deux structures « l'aide alimentaire et la Malle des malins » sont complémentaires.

L'objectif est également financier puisque les dons récoltés par l'acquisition de vêtements servent à acheter des denrées parfois manquantes pour la distribution alimentaire.

### **5 € de dons récoltés = 1 repas.**

Pour information, les vêtements qui ne sont pas vendus dans la boutique sont donnés à l'Association Projet de Développement En Mauritanie (PRODEM), qui elle-même trie les vêtements et revend les tissus non utilisés, ce qui signifie que rien n'est jeté : c'est aussi cela la SOLIDARITE.

### **Témoignage de deux bénévoles brandiviennes :**

*"Je suis bénévole à La Malle des Malins depuis maintenant un an et demi. J'ai découvert l'espace vêtement du CCAS grâce à une amie. A l'époque, les ouvertures étaient moins fréquentes et la boutique n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. Mais l'idée d'intégrer une équipe, de partager des expériences tout en faisant une bonne action m'a beaucoup plu. J'ai en effet découvert une équipe très dynamique et pleine de bonne humeur. Mon rôle de bénévole au sein de La Malle des Malins est de trier les vêtements que les personnes déposent, d'étiqueter, de mettre en rayon et d'être présente en boutique pour accueillir les gens, voire les conseiller s'ils le demandent. Comme tous les bénévoles, je donne de mon temps en fonction de ma vie professionnelle et personnelle.*

*La Malle des Malins est ouverte à tout le monde et l'argent récolté lors des ventes sert à acheter des denrées pour la banque alimentaire. C'est pour moi un moyen concret d'aider les autres. Par les temps qui courent, personne n'est à l'abri d'avoir un jour besoin de l'aide alimentaire.*

*Cela me permet aussi de sensibiliser mes enfants à la valeur des choses mais surtout à être altruiste."*

*Catherine*

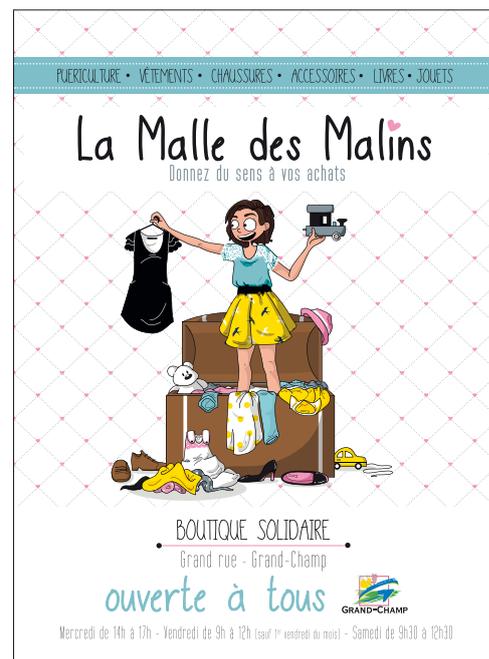
*"J'ai connu La Malle des Malins grâce à une collègue de travail devenue amie qui m'a présenté le concept de la boutique.*

*J'y vais en fonction de mon emploi du temps, le samedi matin. J'étais présente l'an dernier au marché de Noël et au forum des associations.*

*Le bénévolat permet de donner un peu de temps aux autres, de faire des rencontres, des réflexions qui peuvent nous faire avancer sur notre engagement personnel. Cela permet de se sentir parfois utile aux autres, de découvrir des milieux qu'on ne connaît pas, de se rendre compte du besoin de certaines personnes qui vivent à côté de nous.*

*L'entraide, le soutien et la solidarité sont pour moi des valeurs essentielles qu'il ne faut pas oublier. Être conscient de la chance que nous avons, et rester HUMAIN."*

*Chrystelle*



## Recensement de la population

Le recensement se déroulera dans notre commune en début d'année 2016 ! Il aura lieu du **21 janvier au 20 février 2016**. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr...**et vous pourrez y répondre par internet** (en utilisant votre code d'accès et votre mot de passe sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)) ! Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser.

### Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

**Madame Isabelle GUILLO et Monsieur Jean-Michel HUITON**, agents recenseurs recrutés par la mairie, se présenteront chez vous, munis de leur carte officielle. Ils vous remettront vos identifiants pour vous faire recenser en ligne.



Nous vous demandons de bien vouloir leur offrir un accueil chaleureux.

Un petit clin d'œil aux professionnels de Brandivy qui ont répondu à notre proposition de figurer dans le Brandivy Info. Toutes nos excuses à ceux auprès de qui l'information ne serait pas parvenue, et merci de vous faire connaître pour figurer, gratuitement, dans notre prochain numéro



La Sarl « Aud'Mark » est une entreprise créée depuis le 1er octobre 2013; Elle est gérée par Audrey LE DOUARIN et se situe au village de Kernabessec, sur le même site que l'entreprise « LE BOULAIRE Menuiserie ».



La sarl Aud'Mark propose différents procédés de marquage pour « donner une identité à vos vêtements » !

Elle permet aux entreprises, industries, collectivités de personnaliser leurs vêtements de travail (vestes, blousons, parkas, casquettes,...) ; Elle propose de mettre en avant votre association (sportives, culturelles,...) et répond également aux demandes des particuliers (flocage de maillots, anniversaire,...).

Aud'Mark peut également vous fournir les vêtements (t-shirts, polos, sweats,...).

N'hésitez donc pas à prendre contact :

**sarl.audmark@gmail.com ou 02.90.74.12.13**



Quelques aperçus de ce que AUD'MARK peut vous proposer !



**ENTRETIEN DE JARDINS**

Tonte de pelouse    Débroussaillage    Taille de haie  
 Tronçonnage    Travaux de potager  
 Travaux et oricollage divers    etc ...

C.E.S.U. (50% réduction/crédit d'impôts) accepté

**DEVIS GRATUIT**

**Damien PAILLOTES : 06.30.0812.99**

## LA CRÊPERIE DU PUIITS

Fondée en 1962 par Eugénie Laigo, la Crêperie du Puits vous accueille dans une ambiance familiale. Nos galettes de blé noir sont réalisées à partir de farine issue de l'agriculture biologique.

5 salles permettent l'accueil de groupes.

La crêperie est ouverte toute l'année, sans réservation, du mardi midi au dimanche soir (fermeture le dimanche midi). Pour le lundi, nous consulter.

## Laurent BAYEUL

Menuiserie intérieur extérieur, bois, alu, PVC, pour fenêtres, baies coulissantes, portes d'entrée et garage.

Aménagement de placards ( type dressing), remplacement de vitrages, parquet, lambris, terrasse, abri de jardin, clôture en bois,alu... Certifié RGE

**Tél : 06.27.44.18.32.**

## Bruno LE GOUËFF

Électricité Générale - Kerican, Brandivy

**Tél : 06.99.41.09.06 et 02.97.56.05.84**

**bruno.legoueff@orange.fr**

## PATRICE LE DORTZ

Menuiserie Bois-PVC-Alu. Aménagement intérieur, pose de cuisine, parquets, placards

**Kerdroguen - 56390 Brandivy**

## Parc & Bois

M. Guiheneuf Christian

Menuiserie intérieur et extérieur - Parquets flottants et collé  
 Lambris - Clôtures bois Pose sol PVC

**1 impasse des bruyères, Brandivy.**

**Tél : 06.20.83.14.28**



## EDEN

Le Bar Tabac Presse, jeux de grattage a réouvert. Martine vous propose de vous retrouver dans un endroit convivial autour d'une tasse ou d'un verre. Dépôt de pain pendant les heures et jours de fermeture de la boulangerie La Mie des Fagots. Coin bibliothèque avec caution, challenge de belotte, palets...

Horaires : 6h45 à 13h et 15h30 à 1h la semaine, fermé le mercredi  
 Weekend : de 8h à 13h et de 17h à 01h.

## EURL HERVOCHE Martial

Entreprise de plomberie et chauffage implantée à Brandivy depuis février 2012.

Elle vous propose la réalisation et le dépannage de vos installations sanitaires, la création et rénovation de vos salles de bain, vos travaux de chauffage et d'électricité.

**Lann Gregu - 56390 BRANDIVY**

**Tél. 06.14.74.33.24 - martial.hervoche@orange.fr**

## GASBARRE Francisque

Peintre en bâtiment. Pour tous vos travaux de peinture en intérieur ou extérieur, neuf ou rénovation.

**Tél. 06.23.85.65.99**



## LA FERME DES GRANGES

Au cœur des landes de Lanvaux, la Ferme des Granges vous propose sa gamme de volailles fermières : poulet, pintade, poule, coq et tout particulièrement son chapon fermier pour les fêtes. L'élevage à l'ancienne, ce sont des animaux en plein air, nourris aux céréales produites sur la ferme et commercialisés autour de 120 jours.

**Vente aux particuliers aux Vieilles Granges sur réservation au 02.97.56.08.66.**



## LA MIE DES FAGOTS

Votre commerce de proximité est ouvert de 8h15 à 12h30 du mardi au dimanche.

Vous y trouverez de l'épicerie, de la crèmerie, des légumes, des produits d'entretiens et bien sûr, du pain, des gâteaux, traiteur, fabriqués maison.

Nous proposons au cours de l'année, différentes animations pour les enfants comme les dessins de chauve-souris qui décor le magasin pour halloween

Nous effectuons aussi des tournées sur le secteur de Brandivy, si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous contacter au **02.97.56.02.23**

## JOUAN COUVERTURE

Yann Jouan propose ses prestations dans le neuf et la rénovation. Il est spécialisé dans l'ardoise, le zinc ou le bac acier. Il propose également le démoussage de toiture, le ramonage, la petite charpente et la pose de fenêtres de toit. L'entreprise Jouan Couverture étudie toutes les demandes de travaux et réalise des devis gratuits.

**La Forêt - 56390 BRANDIVY**

**Tél. 02.97.56.08.18 et 06.84.24.26.08**

**jouancouverture@gmail.com**



## THIERRY IMBAULT

Intermédiation en transmission d'entreprises (fonds de commerce, artisanal ou libéral et parts de sociétés commerciales), fusion, acquisition, rapprochement... ; lavage automobile en libre service 7j/7 et 24h/24 par haute pression avec eau chaude sur 3 pistes dont une découverte pour utilitaires, camping car...zone de Kérovel à GRAND CHAMP (à proximité Stacem et Ets Ryo)

**Tél: 02.97.56.03.51 et 06.85.08.18.28**

## ENTREPRISE DE MAÇONNERIE LAIGO ALAIN

Entreprise créée le 06 avril 1987, Spécialiste de la pierre et fort de mes 28 années d'expérience, je vous assure un travail de qualité sur tout le département. J'interviens pour tous types de travaux de maçonnerie et gros œuvre de bâtiment, neuf et rénovation chez les particuliers, entreprises et pour les architectes.

Prestations : construction de maisons neuves rénovation de maisons anciennes en pierre / extension / création d'ouvertures / construction de murets en pierres et en agglos / dallage béton et pavés / assainissement, terrassement.

**Bonestic 56390 Brandivy - Tél : 06.10.08.53.11 / 02.97.56.04.80 / 09.67.35.51.68.**

# Informations permanentes



## Mairie : horaires d'ouvertures

Lundi : 8h30-12h00 et 15h00-17h30

Mardi, Mercredi, Jeudi : 8h00-12h00 et 15h00-17h30

Vendredi : 8h00-12h00 et 15h00-17h00

Tél : 02.97.56.03.74 - Fax : 02.97.56.06.11

Email : [mairie@brandivy.fr](mailto:mairie@brandivy.fr) - Site : [www.brandivy.fr](http://www.brandivy.fr)

## Numéros d'urgence



Le **17** en cas d'urgence,  
Sinon 02.97.66.77.03  
Gendarmerie de Grand-Champ



Le **18**



Le **15**

## École de la petite colline

École publique maternelle et primaire

Directrice : Mme Sylvie CANUT

Tél. : 02.97.56.03.69 - Fax : 02.97.56.08.74

Email : [ecole.brandivy@orange.fr](mailto:ecole.brandivy@orange.fr)

## Presbytère

Abbé Faustin MUYALI

02.97.56.10.72 - PLESCOP

Email : [plescop@diocese-vannes.fr](mailto:plescop@diocese-vannes.fr)

## Infirmières

Mesdames Catherine RIO et Valérie BERTRAND

Cabinet : 44 bis rue de la Vallée du Loc'h

Tél. : 02.97.56.02.01

## Piscine

Piscine intercommunale du Loch

Tél. : 02.97.66.78.62

## Commerçants ambulants :

arrêts au bourg

### Boucherie

Mardi de 10h30 à 12h

Jeudi de 16h30 à 18h

Samedi de 10h30 à 12h

### Poissonnerie

Mercredi de 14h30 à 15h30

Samedi de 9h à 10h

## Autres numéros d'urgence

Vigilance Femmes Info ..... 3919

Centre d'Information sur le Droit  
des Femmes et des Familles (CIDFF) 02.97.63.52.36

Enfant en danger ..... 119

Maltraitance Personnes Agées ..... 3977

Drogue Info Service..... 0.800.23.13.13

## Taxi

Taxis Jehanno – Le Goff

02.97.24.77.77 – 06.62.67.70.20

## Déchetterie du Loc'h

Elle accueille les apports volontaires des particuliers,  
tous les jours, sauf mardi, dimanche et jours fériés, de  
9h à 12h et de 14h à 17h45.

## Commerçants

### Crêperie du Puits

Tél. : 02.97.56.04.16

### Bar-Tabac-journaux L'Eden

Tél. : 02.97.64.48.86

Fermé le mercredi

### Boulangier-Pâtissier-Alimentation

Tél. : 02.97.56.02.23

Ouvert le matin de 8h à 12h30

Fermé le lundi

# Animations 2016

**17 janvier : Veillée de chants bretons et français** organisée par Grouiad Eid Arhouah Eh Bredeui, au Café Le Bobay

Contact : 02 97 56 12 87 ou 06 81 42 15 36

**22 janvier : Spectacle de Noël, Galette des Rois** organisé par la Mairie, à la salle polyvalente, 18h pour tous les enfants maternelles et primaires, à partir de 19h pour les parents.

**7 février : Veillée de chants bretons et français** organisée par Grouiad Eid Arhouah Eh Bredeui, au Café Le Bobay

Contact : 02 97 56 12 87 ou 06 81 42 15 36

**19 mars : Chasse à l'oeuf + repas** organisée par l'Amicale Laique - École La Petite Colline, à la salle polyvalente

Contact : amicalelaique.lapetitecolline@gmail.com

**26 mars : Repas** organisé par l'A.S.B Foot Brandivy, à la salle polyvalente à 19h

Contact : Christian GUIHENEUF au 06 20 83 14 28

**1<sup>er</sup> avril : Veillée de chants bretons et français** organisée par Grouiad Eid Arhouah Eh Bredeui, au Café Le Bobay

Contact : 02 97 56 12 87 ou 06 81 42 15 36

**24 avril : Course cycliste** organisée par COSB (Comité d'Organisation Sportif Brandivien), à Brandivy de 12h30 à 17h30

Contact : Claude LE GARGASSON au 02 97 56 05 40  
c.le-gargasson@orange.fr

**15 mai : Concours de pêche** organisé par l'A.S.B Foot Brandivy, à Coët-Cuhan-Brandivy dès 8h

Contact : Christian GUIHENEUF au 06 20 83 14 28

**28 mai : Tournois de foot inter-bars** organisé par l'A.S.B Foot Brandivy, au stade Daniel Le Boulaire

Contact : Christian GUIHENEUF au 06 20 83 14 28

**4 juin : Fête de l'école** organisée par l'Amicale Laique - École La Petite Colline, à la salle polyvalente  
Contact : amicalelaique.lapetitecolline@gmail.com

**18 juin : Spectacle de fin d'année** organisée par Zénitude, à la salle polyvalente à 18h  
Contact : Mme DANIBO au 02 97 56 02 64

**21 juin : Fête de la Musique** organisée par le Comité des Fêtes, dans le bourg  
Contact : Comité des Fêtes au 07 83 94 11 67

**3 juillet : Rallye touristique** organisé par l'Amicale Laique - École La Petite Colline, à la salle polyvalente  
Contact : amicalelaique.lapetitecolline@gmail.com

**28 août : Pardon de la Grotte - Messe à la Chapelle à 11h et repas à la salle polyvalente à 13h**, organisé par l'Association Promotion de la Vie de la Paroisse, à la Chapelle Notre-Dame de Lourdes puis à la salle polyvalente

Contact : Pierrette Brillouet au 02 97 56 04 09 ou  
pierrette.brillouet@hotmail.fr

**9 octobre : Cyclo-cross** organisé par le COSB + COCE (Comité d'Organisations Cyclistes de l'Evel) à Brandivy, à l'étang de la Forêt, de 12h30 à 17h30

Contact : COSB  
LE GARGASSON Claude au 02 97 56 05 40  
c.legargasson@orange.fr

**???** : **Concours de boules** organisé par l'A.S.B Foot Brandivy

Contact : Christian GUIHENEUF  
au 06 20 83 14 28

